

## Crédits urgents Covid-19 [20.603](#)

**Porte-parole Verte : Veronika Pantillon**

Monsieur le président, Mesdames et messieurs,

Le rapport et le projet de loi urgente que le bureau du GC nous soumet ici est la suite logique de la décision prise le 5 mai par notre conseil. Nous avons alors constaté la situation extraordinaire en lien avec la crise sanitaire qui frappe notre canton, notre pays et le reste du monde.

En procédant de la sorte, le GC a confirmé que le CE avait tous pouvoirs pour protéger la population, comme le prévoit l'art 75 de la constitution de notre canton.

Nous remercions le Conseil d'Etat qui malgré les circonstances extraordinaire et difficiles su prendre les mesures qui s'imposaient afin de limiter autant que possible les effets négatifs sur la population neuchâteloise de cette crise sans précédent.

Depuis quelques semaines la situation a évolué dans le bon sens. Mais comme au niveau fédéral l'état d'urgence est toujours d'actualité et que des mesures sont encore à prendre très rapidement, le bureau propose dans son rapport premièrement de mettre un terme à la situation d'urgence et deuxièmement d'assouplir les règles pour l'engagement de crédits urgents par le CE. Concrètement cela signifie que la commission financière sera désormais consultée avant de telles décisions mais le CE ne devra pas présenter un rapport sur ces dépenses à la session du Grand Conseil qui suit. Un seul rapport inventoriera tous les crédits urgents pris jusqu'au 10 août et ce rapport sera traité par le GC à la session de fin septembre.

Le groupe PVS acceptera ce décret à l'unanimité et vous invite à faire de même.

VP, le 25 mai 2020